

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

**SUJET SORTI**

SESSION 2009

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure – COEFFICIENT 7 + 2

**Spécialité**

l'usage des calculatrices est strictement interdit.

*Avant de composer, le candidat s'assurera que son sujet comporte bien 10 pages numérotées de 1 à 10.*

*Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse, ainsi que l'un des deux sujets de spécialité.*

*Le sujet de spécialité sera traité sur une copie séparée.*

## Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

*Il est demandé au candidat :*

- *de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### SUJET

**Dans quelle mesure les pays membres de l'union économique et monétaire (UEM) disposent-ils de marges de manœuvre suffisantes en matière de politique économique ?**

### DOCUMENT 1

L'article 2 du traité sur l'Union européenne stipule que l'Union européenne se donne pour objectifs de promouvoir « le progrès économique et social ainsi qu'un niveau d'emploi élevé, et de parvenir à un développement équilibré et durable ». L'Eurosystème contribue à la réalisation de ces objectifs en maintenant la stabilité des prix. En outre, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de stabilité des prix, il tient compte de ces objectifs. S'il devait y avoir un quelconque conflit entre les objectifs, la BCE doit toujours accorder la priorité au maintien de la stabilité des prix.

La BCE doit agir sur les conditions du marché monétaire et, par là, sur le niveau des taux d'intérêt à court terme de façon à assurer la stabilité des prix.

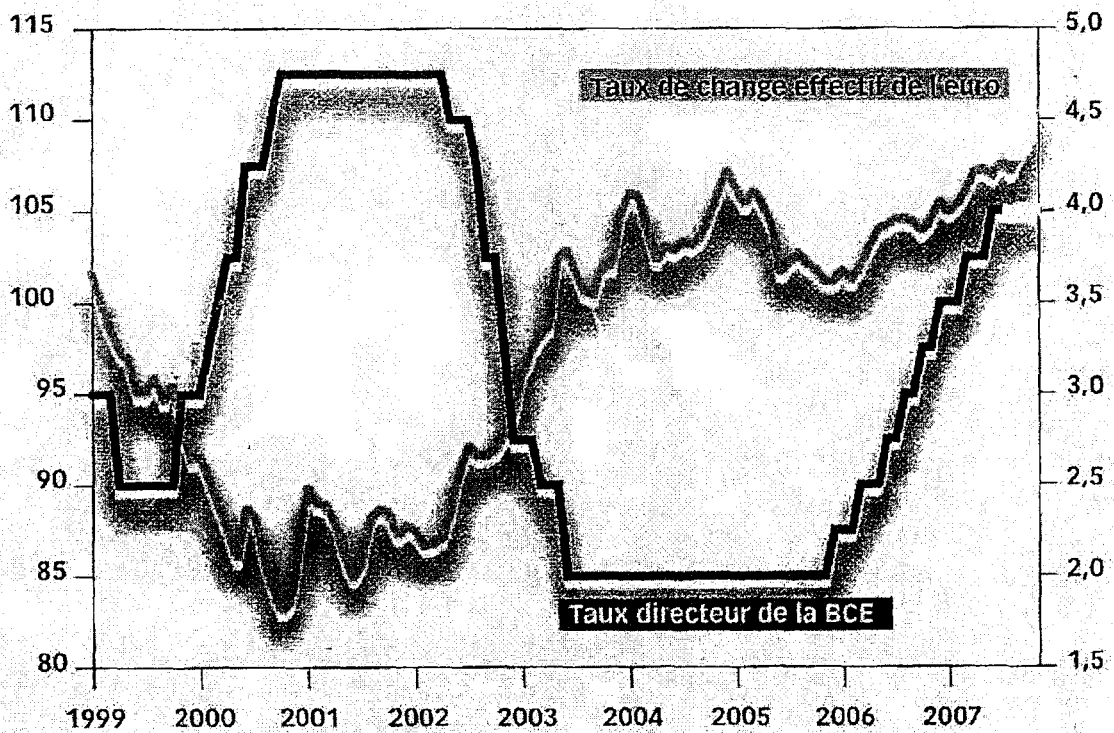
La stabilité des prix doit être maintenue à moyen terme, ce qui traduit la nécessité, pour la politique monétaire, d'adopter une orientation prospective. Dans le cadre de la poursuite de la stabilité des prix, la BCE vise à maintenir les taux d'inflation à un niveau proche de 2 % à moyen terme.

Outre la définition de la stabilité des prix, la stratégie de politique monétaire consiste en une évaluation approfondie des risques pesant sur la stabilité des prix s'articulant autour d'une analyse économique et d'une analyse monétaire.

Source : Banque Centrale Européenne (BCE), *La Banque Centrale Européenne, l'Eurosystème, le Système Européen des Banques Centrales*, avril 2008 (2<sup>e</sup> édition).

## DOCUMENT 2

Taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) (en %, échelle de droite) et taux de change effectif\* de l'euro (Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1999, échelle de gauche)



\* Le taux de change effectif est la moyenne pondérée du taux de change d'une monnaie par rapport à celles des principaux partenaires commerciaux du pays ou de la zone de pays.

Source : *Bulletin de la Banque de France*, août 2008 ; OCDE, Annexe statistique, *Perspectives économiques*, n°83, juin 2008.

## DOCUMENT 3

L'Union européenne (UE) s'est dotée lors du traité d'Amsterdam de 1997, de règlements communautaires en matière de finances publiques constituant le pacte de stabilité et de croissance (PSC) et visant à proroger la discipline en matière de finances issue des critères de Maastricht. [...]

Le pacte comporte un « volet préventif » puisqu'en cas de risque de dépassement, la Commission adresse une recommandation au pays concerné et un « volet répressif » allant d'un dépôt temporaire jusqu'à une amende pouvant atteindre au maximum 0,5 % du PIB [...]

La critique adressée au pacte a porté sur la rigueur de la règle. En effet, les « circonstances exceptionnelles » qui permettent la suspension des sanctions sont « trop » exceptionnelles puisqu'elles supposent que l'État concerné doit subir une récession supérieure à 2 %. [...]

En novembre 2003, les déficits excessifs pour la deuxième année consécutive de l'Allemagne et de la France ont conduit le Conseil Ecofin à suspendre l'application du pacte à ces deux pays pour une durée indéterminée. Le Conseil a adopté en conséquence en mars 2005, la proposition de réforme présentée par la Commission dont la deuxième partie (« renforcement du volet préventif ») accepte de définir des objectifs à moyen terme différents par pays.

Source : Florent AUBRY-LOUIS et Mickaël SYLVAIN, « La maîtrise de la dette au sein de l'UE », *Ecoflash* n°216, mars 2007.

## DOCUMENT 4

### Quelques indicateurs pour les pays de l'Union européenne (UE)

	Taux de croissance du PIB réel (2007)	Taux d'inflation (2007, en % par rapport à l'année précédente)	Dette publique en % du PIB (2007)	Solde public en % du PIB (2007) : capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	Taux de chômage (2007)
Allemagne	2,5	2,3	65,0	0,0	8,4
Espagne	3,7	2,8	36,2	2,2	8,3
France	2,2	1,6	64,2	- 2,7	8,3
Grèce	4,0	3,0	94,5	-2,8	8,3
Irlande	5,3	2,9	25,4	0,3	4,6
Italie	1,5	2,0	104,0	- 1,9	6,1
Pays - Bas	3,5	1,6	45,4	0,4	3,2
Portugal	1,9	2,4	63,6	- 2,6	8,1
Moyenne Zone Euro (15 pays)	2,6	2,1	66,4	- 0,6	7,4
Royaume-Uni	3,1	2,3	43,8	- 2,9	5,3
UE (27 pays)	2,9	2,4	58,7	- 0,9	7,1

Source : base de données Eurostat

## DOCUMENT 5

La doctrine des ministres des Finances de la zone euro peut être comprise de la manière suivante : la politique monétaire unique peut réagir aux événements qui ont un impact significatif sur la zone euro prise dans son ensemble (on parle de *chocs symétriques*), mais à condition que ceci ne compromette pas l'objectif de stabilité des prix. Citons en exemple un ralentissement de l'économie mondiale ou une hausse de l'euro, qui justifient une baisse des taux de la BCE. La politique budgétaire, qui reste décidée au niveau de chaque État membre, réagit quant à elle aux événements touchant spécifiquement cet État (on parle de *chocs asymétriques*). Pensons à des chocs sectoriels (la crise de la téléphonie mobile en Finlande, les Jeux Olympiques d'Athènes) ou à certains événements extra économiques (tempêtes, sécheresses). Seule la politique budgétaire peut compenser les chocs asymétriques ; la BCE, qui ne suit que les évolutions de l'ensemble de la zone euro, n'a aucune raison de réagir. La politique budgétaire nationale est alors *plus efficace* qu'avant l'union monétaire, car elle n'affecte pas significativement les taux d'intérêt, lesquels sont déterminés au niveau de l'ensemble de la zone : l'*effet d'éviction*\* par le taux d'intérêt est fortement atténué.

\* Un effet d'éviction est une diminution supposée de l'investissement privé provoquée par une hausse du taux d'intérêt consécutive à l'accroissement du déficit budgétaire (financé par emprunt).

Source : Agnès BENASSY-QUÉRÉ, *Économie de l'euro*, La Découverte, coll. Repères, 2002.

## DOCUMENT 6

Le retard pris par l'Europe en matière d'innovation s'observe à deux niveaux : moindre volume d'investissements (en R&D, en moyens pour l'enseignement supérieur, en technologies de l'information et de la communication -TIC-), et moindres « résultats » tels que mesurés par certains indicateurs intermédiaires (publications et prix scientifiques, brevets, croissance de certains secteurs industriels innovants, nombre de nouveaux produits et de nouvelles entreprises, opérations de réallocation des moyens de production).

Pour remédier au triple déficit de productivité, de taux d'emploi<sup>1</sup> et d'innovation de l'Union européenne, la Stratégie de Lisbonne<sup>2</sup> préconise un ensemble de réformes structurelles : il s'agit essentiellement pour l'Union de mettre l'accent sur les « politiques de l'offre », le passage à l'Union économique et monétaire ayant profondément modifié les conditions de mise en œuvre des politiques de demande (monétaire et budgétaire). Cela suppose de prolonger la démarche classique d'ouverture à la concurrence européenne enclenchée par le traité de Rome par des réformes au niveau national, puisque c'est à ce niveau que sont principalement mises en œuvre les « politiques de l'offre » (marché du travail, Recherche & Développement, éducation, politiques de réglementation...).

<sup>1</sup> Le taux d'emploi d'une population mesure le rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre d'individus en âge de travailler.

<sup>2</sup> Lancée en mars 2000, la « Stratégie de Lisbonne » vise à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 ».

Source : Rapport sur *L'Europe dans la mondialisation*, remis par Laurent COHEN - TANUGI à Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie et des Finances, 15 avril 2008.

## Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

Il est demandé au candidat :

1. de conduire le travail qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse ;
2. de répondre à la question de synthèse :
  - par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
  - en faisant appel à des connaissances personnelles,
  - en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### THÈME DU PROGRAMME :

#### La dynamique de la stratification sociale

#### I – TRAVAIL PRÉPARATOIRE : (sur 10 points)

**Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.**

- 1) Donnez la signification de la valeur entourée dans le tableau. **(Document 1)** (1 point)
- 2) Comparez la situation des cadres et professions intellectuelles supérieures à celles des ouvriers. **(Document 1)** (1 point)
- 3) À partir d'exemples chiffrés tirés du tableau, montrez que les inégalités de revenu ne peuvent expliquer toutes les inégalités. **(Document 1)** (2 points)
- 4) Expliquez la phrase soulignée. **(Document 2)** (2 points)
- 5) Pourquoi la nomenclature de l'INSEE ne rend-elle pas compte des oppositions entre les actifs « stables » et « vulnérables » ? **(Document 2)** (2 points)
- 6) Quelles inégalités le **document 3** permet-il de mettre en évidence ? (2 points)

#### II – QUESTION DE SYNTHÈSE : (sur 10 points)

**Après avoir rappelé l'intérêt des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) pour rendre compte des inégalités économiques et sociales, vous montrerez les limites de cet instrument pour l'étude des inégalités.**

## DOCUMENT 1

## Inégalités selon les catégories socioprofessionnelles (PCS)

	Niveau de vie annuel moyen des individus du ménage <sup>1</sup> en 2004 (en €)	Taux de pauvreté en 2004 au seuil à 60% du revenu médian (en %)	Taux de départ en vacances en 2004 (en %)	Espérance de vie des hommes à l'âge de 35 ans entre 1991 et 1999 (en années)	Ménages disposant d'une connexion à Internet en 2006 (en %)	Sont allés au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois en 2006 (en %)
Agriculteurs exploitants	14 076	33.2	38	43.5	38.8	39
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22 131	15.6	67	43	62.5	50
Cadres, professions intellectuelles supérieures	30 036	2.1	90	46	82.9	81
Professions intermédiaires	21 090	2.9	78	43	66.9	73
Employés	16 594	9.8	63	40	47.9	58
Ouvriers	15 062	12.6	48	39	37.7	46
Retraités	17 427	8.4	53	-	16.3	26
Autres inactifs	16 251	20.9	66	28.5	25.4	(nd) <sup>2</sup>
Total	18 304	11.0	65	41	41.8	51.0

<sup>1</sup> Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). On attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0.5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0.3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

<sup>2</sup> (nd) : non disponible

Source : Insee d'après Enquête Revenus Fiscaux 2004, Insee Première n°1025 de juin 2005 et Enquête Permanente sur les conditions de vie (EPCV) 2007.

## DOCUMENT 2

Élaborée au tournant des années 1980 et 1990, la nomenclature PCS est-elle encore pertinente ? Certaines en doutent au vu de l'ampleur des évolutions qu'a connues la société française depuis 20 ans. De fait, la structure des emplois s'est modifiée, de nouveaux métiers, de nouveaux champs professionnels sont apparus, (cf. l'informatique, la communication), certaines professions ont été reclassées (instituteurs). L'explosion des emplois dans les services fragilise la nomenclature du groupe « employés » (discordances grandissantes entre emplois « qualifiés » et « non qualifiés » alors que la nomenclature est muette sur ce point). Surtout les transformations majeures du marché du travail ont généré des clivages transversaux au sein des groupes sociaux : les emplois précaires et le chômage à répétition concernent des effectifs toujours plus importants, surtout parmi les jeunes. Le chômage de longue durée affecte durablement certains segments de la population. D'où des oppositions entre « stables » et « vulnérables », intégrés et marginalisés dont la nomenclature ne rend pas compte.

Source : Serge BOSCH, *Stratification et classes sociales*, Armand Colin, 2008.

## DOCUMENT 3

### Taux de chômage selon le sexe et l'âge en 2006 (en %)

	Ensemble	dont		
		25 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou plus
Hommes actifs immigrés	13.7	13.1	13.5	12.7
Hommes actifs non immigrés	7.6	7.5	4.8	4.9
Ensemble des hommes actifs	8.1	7.9	5.6	5.8
Femmes actives immigrées	17.9	22.7	13.2	13.7
Femmes actives non immigrées	9.0	9.3	6.7	5.5
Ensemble des femmes actives	9.6	10.3	7.2	6.2
Ensemble de la population active immigrée	15.5	17.4	13.4	13.1
Ensemble de la population active non immigrée	8.2	8.3	5.7	5.2
Population active totale	8.8	9.0	6.4	6.0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2006.



Durée : 1 heure

*Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :*

**SUJET A**

*Ce sujet comporte 2 documents.*

**THÈME DU PROGRAMME :**

**Progrès technique et évolution économique**

**DOCUMENT 1**

Nous avons vu que le rôle de l'entrepreneur consiste à réformer ou à révolutionner la routine de production en exploitant une invention ou, plus généralement, une possibilité technique inédite. C'est à ce genre d'activités que l'on doit attribuer la responsabilité des « prospérités » récurrentes qui révolutionnent l'organisme économique, ainsi que des « récessions » non moins récurrentes qui tiennent au déséquilibre causé par le choc des méthodes ou produits nouveaux. La mise en œuvre de telles innovations est difficile et constitue une fonction économique distincte, en premier lieu parce qu'elles se détachent des besoins de routine familières à quiconque et, en deuxième lieu, parce que le milieu économique y résiste par des moyens divers. Pour agir avec confiance au delà de la zone délimitée par les balises familières et pour surmonter ces résistances du milieu, des aptitudes sont nécessaires qui n'existent que chez une faible fraction de la population et qui caractérisent à la fois le type et la fonction d'entrepreneur.

Or, cette fonction sociale est, dès à présent, en voie de perdre son importance et elle est destinée à en perdre de plus en plus et à une vitesse accélérée dans l'avenir (...)

Source : Joseph Aloïs SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, 1983 [première édition 1942].

**DOCUMENT 2**

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné et sous l'impulsion des pouvoirs publics, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un marché donné.

Minalogic, pour Micro-Nanotechnologies et Logiciel Grenoble-Isère Compétitivité, est l'un des six pôles de compétitivité mondiaux labellisés en 2005.

Face à la concurrence internationale, la stratégie de Minalogic consiste à générer de la compétitivité par l'innovation. Pour y arriver, les différents acteurs, aux activités multiples mais complémentaires, tissent entre eux des liens de partenariat autour de projets communs et novateurs.

Source : *La Lettre Analyses* n°77, Insee Rhône-Alpes, juillet 2007.

**QUESTIONS**

1. À partir de vos connaissances et du **document 1**, caractérisez l'entrepreneur et son rôle dans le système capitaliste selon Schumpeter. (8 points)
2. Expliquez la phrase soulignée. (**document 1**) (6 points)
3. L'accent mis par Schumpeter sur le rôle des entrepreneurs vous semble-t-il toujours pertinent pour expliquer aujourd'hui l'émergence des innovations ? (**document 2**) (6 points)

## SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

### THÈME DU PROGRAMME :

**La rationalisation des activités sociales, Max WEBER**

#### DOCUMENT 1

Avec la victoire du rationalisme juridique *formaliste* on a vu apparaître en Occident, à côté des types déjà existants de domination, le type *légal* de domination, dont la variété la plus pure, sinon la seule, a été et est encore la domination *bureaucratique*. (...) Du point de vue de notre terminologie, le critère décisif déjà évoqué est le suivant : la soumission résulte de l'attachement impersonnel au « devoir de fonction » dans sa définition générale et objective, et non pas de la croyance et de l'abandon à des *personnes* – prophètes et héros – dotées de charisme ; cette soumission ne résulte pas non plus d'une tradition sacrée ou du respect pour un maître personnel désigné par un ordre traditionnel. Ce « devoir de fonction », ainsi que le droit de domination qui lui correspond – la « compétence » – sont définis par des normes établies rationnellement (lois, décrets, règlements) de telle manière que la légitimité de la domination devient la légalité de la règle, laquelle est générale, élaborée en fonction d'une fin, établie et promulguée selon des critères de conception formelle.

Source : Max WEBER, « L'éthique économique des religions mondiales », *Sociologie des religions*, trad. Jean-Pierre Grossein, Gallimard, 1996 [1<sup>ère</sup> édition 1915-1920].

#### DOCUMENT 2

À l'hôpital, les règles constituent des normes de sécurité, de prévention des risques pour les malades et les salariés. Elles en apparaissent d'autant plus importantes et légitimes.

Cette vertu des règles est en partie illusoire. D'autant que l'état de santé imprévisible et évolutif du malade ainsi que la relation de soin supposent de la part du personnel une capacité d'autonomie et de réaction aux différents événements. Ainsi, bien que n'étant pas autorisées à intervenir sans consignes écrites, les infirmières acceptent couramment d'adapter la posologie d'un médicament sur une simple indication orale du médecin. L'existence d'une relation de confiance réciproque permet à l'infirmière d'effectuer ce qu'elle n'est pas juridiquement habilitée à faire.

Source : Régine BERCOT, « Hôpital : petits arrangements avec les règles », *Sciences Humaines* « Les Grands Dossiers » n°12, septembre octobre novembre 2008.

#### QUESTIONS

1. À l'aide de vos connaissances et du **document 1**, montrez en quoi le « type légal de domination » résulte du processus de rationalisation des activités sociales. (8 points)
2. Expliquez la phrase soulignée. (**Document 1**) (6 points)
3. Le fonctionnement d'un hôpital aujourd'hui confirme-t-il le processus de rationalisation évoqué par Max Weber ? (**Document 2**) (6 points)